

## FICHE-CURSUS

**Département : Instruments polyphoniques**

**Discipline principale : Improvisation à l'orgue**

Cette fiche-cursus a pour objectif de préciser les contenus pédagogiques de l'enseignement de l'improvisation à l'orgue au Conservatoire à Rayonnement Régional de Saint-Maur-des-Fossés. Elle complète le règlement des études et le règlement intérieur en vigueur.

### Professeur

David Cassan.

### Organisation des cycles

#### **Troisième cycle court, 3CC**

Durée : 3 ans maximum.

Conditions d'accès : 1 niveau d'interprétation à l'orgue de fin de cycle 2 est requis pour intégrer la classe d'improvisation à l'orgue. Le concours d'entrée a lieu en fin d'année scolaire.

Programme du concours d'entrée : 1 choral à harmoniser dans le style de JS Bach et une improvisation libre sur un thème grégorien donné.

Limite d'âge : 30 ans.

Durée hebdomadaire des cours : 45 minutes.

Discipline complémentaire obligatoire : formation musicale jusqu'à l'obtention de l'UV de 3CC mention Assez Bien, Bien ou Très Bien.

Disciplines complémentaires à choisir parmi : analyse, écriture, musique de chambre, orchestration\*, direction d'orchestre\*, histoire de la musique, claviers anciens, basse continue au clavecin, chorale.

*Pour les disciplines complémentaires, des tests d'exemption sont possibles en début d'année scolaire.*

Evaluation :

- **Examen de contrôle, inter cycle** : cet examen public se déroule en fin d'année scolaire. Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé de deux personnalités extérieures compétentes.

Aucun redoublement n'est prévu à l'intérieur d'un cycle. Une mention Très Bien, Bien ou Assez Bien est délivrée.

L'absence de mention entraîne le renvoi définitif de l'élève.

Programme : 1 improvisation dans une esthétique ancienne (passacaille, partimento) + 1 improvisation dans un langage libre (versets de vêpres, toccata symphonique, sur un texte).

- **Examen de fin de cycle, UV de CEM (Certificat d'Etudes Musicales)** : cet examen public se déroule en fin d'année scolaire. Il peut être présenté dès la 1<sup>ère</sup> année du cycle et au plus tard à la fin de la 2<sup>ème</sup> année. Un seul redoublement est possible.

Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé de deux personnalités extérieures compétentes.

Il se prononce sur l'obtention ou non de l'Unité de Valeur du Certificat d'Etudes Musicales, mention Très Bien, Bien ou Assez Bien.

Programme : Suite sur une mélodie grégorienne ou Variations sur un Noël dans le style français des 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècles + scherzo symphonique sur un thème donné.

Diplôme : le **CEM** est délivré après l'obtention de :

- l'UV instrumentale mention Bien ou Très Bien,
- l'UV de formation musicale mention Assez Bien, Bien ou Très Bien.

### Troisième cycle spécialisé, 3Cspé

Durée : 3 ans maximum.

Conditions d'accès : concours d'entrée en fin d'année scolaire.

Programme du concours d'entrée : 1 harmonisation d'un choral suivi de 2 variations dans le style de Bach + Scherzo symphonique sur un thème donné. Pour les élèves du Conservatoire désirant entrer en cycle spécialisé, 2 variations improvisées sur 1 choral donné seront ajoutées en plus du programme de sortie de CEM. Le jury décernera une récompense pour l'évaluation du CEM puis donnera son avis pour le passage direct en 3Cspé.

Limite d'âge : 35 ans.

Durée hebdomadaire des cours : 1h.

Discipline complémentaire obligatoire : formation musicale jusqu'à l'obtention de l'UV de 3Cspé mention Bien ou Très Bien.

Disciplines complémentaires à choisir parmi : analyse, écriture, orchestration\*, direction d'orchestre\*, histoire de la musique, improvisation générative, 2<sup>ème</sup> instrument, claviers anciens, basse continue au clavecin, piano complémentaire, chorale.

Evaluation :

- **Examen de contrôle, inter cycle** : cet examen public se déroule en fin d'année scolaire. Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé de deux personnalités extérieures compétentes.

Aucun redoublement n'est prévu à l'intérieur d'un cycle.

Une mention Très Bien, Bien ou Assez Bien est délivrée.

L'absence de mention entraîne le renvoi définitif de l'élève.

Programme : 1 improvisation dans 1 esthétique ancienne (variations sur un choral, concerto italien, toccata germanique) ou romantique (passacaille) + 1 improvisation dans un langage libre (allegro de sonate) ou modal (prélude et fugue).

- **Examen de fin de cycle, UV de DEM (Diplôme d'Etudes Musicales)** : cet examen public se déroule en fin d'année scolaire. Il peut être présenté dès la 1<sup>ère</sup> année du cycle et au plus tard à la fin de la 3<sup>ème</sup> année. Un seul redoublement est possible.

Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé de deux personnalités extérieures compétentes.

Il se prononce sur l'obtention ou non de l'UV du Diplôme d'études musicales, mention Très Bien, Bien ou Assez Bien.

Programme : partita sur un choral dans le style allemand des XVII et XVIIIème siècles (5 variations) + adagio à 2 thèmes ou passacaille dans le style romantique + variations symphoniques sur un thème populaire ou 3 miniatures libres sur un thème atonal.

Diplôme : le **DEM** est délivré après l'obtention de :

- l'UV instrumentale mention Bien ou Très Bien,
- l'UV de formation musicale mention Bien ou Très Bien,
- deux UV au choix parmi les disciplines complémentaires mention Bien ou Très Bien, le niveau de fin de 1<sup>er</sup> cycle pour le 2<sup>ème</sup> instrument et le clavecin.

*Des équivalences d'UV sont accordées sur tests au moment du concours d'entrée, après présentation des diplômes correspondants.*

## **Perfectionnement**

Durée : 1 an, possibilité d'une 2<sup>ème</sup> année sur demande écrite adressée au Directeur du Conservatoire.

Conditions d'accès : concours d'entrée en fin d'année scolaire ouvert aux titulaires d'un DEM ou d'un diplôme équivalent.

Programme du concours d'entrée : 3 variations sur 1 choral dans le style de Bach (dont 1 fugue), 1 improvisation libre sur un thème atonal.

Durée hebdomadaire des cours : 1h.

Limite d'âge : 40 ans.

Disciplines optionnelles (dans la limite des places disponibles) : analyse, écriture, musique de chambre, orchestration\*, direction d'orchestre\*, histoire de la musique, improvisation générative, 2<sup>ème</sup> instrument, basse continue au clavecin, piano complémentaire.

Evaluation : examen public. Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé de deux personnalités extérieures compétentes et décerne une attestation de perfectionnement avec une mention Bien ou Très Bien.

Programme libre d'une durée approximative de 20 minutes.

## **Classe libre**

Durée : 1 an, possibilité d'une 2<sup>ème</sup> année sur demande écrite adressée au Directeur du Conservatoire.

Durée hebdomadaire des cours : définie selon le temps de cours disponible du professeur.

Pas de limite d'âge.

\*sur concours d'entrée